

check against delivery

MOROCCO

Mission Permanente du Royaume du Maroc

Auprès des Organisations Internationales

Vienne elmhamdi



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى المنظمات الدولية
فيينا

**Déclaration du Royaume du Maroc
A la session spéciale de la 58^{ème} session de la (CND)
Vienne 09-17 mars 2015**

**Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord au nom du Gouvernement du Royaume du Maroc, vous présenter ainsi qu'aux membres de votre bureau mes sincères félicitations pour votre élection à la Présidence de la 58^{ème} session de la Commission des Stupéfiants en vous souhaitant plein succès dans la direction de nos travaux.

Par la même occasion, Je voudrai également présenter mes sincères félicitations au Président du Conseil de l'UNGASS 2016, pour son élection. Son expertise, son leadership et ses qualités humaines unanimement appréciés constituent le gage de succès du processus préparatoire de l'UNGASS 2016.

La délégation marocaine s'associe pleinement aux déclarations faites aux noms du Groupe Africain et du Groupe 77 et la Chine.

Monsieur le Président,

Je me réjouis de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion de cette 58^{ème} session. Ma délégation s'est pleinement associée à l'impulsion politique et à la dynamique insufflées aux travaux des 56^{ème} et 57^{ème} sessions de la CND et qui ont, entre autres, favorisé – grâce à un débat ouvert et des échanges fructueux sur la thématique de la drogue – l'adoption en 2014 de la déclaration ministérielle conjointe, à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la déclaration politique de 2009. Ce dont nous nous félicitons.

L'adoption de cette déclaration constitue sans nul doute un progrès substantiel dans notre effort commun en vue d'identifier les voies et les moyens pour réduire la disponibilité des drogues dans nos sociétés en luttant par tous les moyens légitimes contre les réseaux criminels et toutes formes de trafic de criminalisation des économies.

Pour autant, mon pays considère que le cadre juridique, actuellement en vigueur pour la coopération internationale, que constituent la convention de Palerme sur la CTO, les trois conventions anti-drogue, celles de 1961, de 1971 et de 1988 et la Déclaration Politique ainsi que le Plan d'Action adopté en 2009 demeurent pertinents et plus que jamais d'actualité.

La communauté internationale se doit de le préserver et de la consolider en vue de garantir une meilleure protection de nos Etats et de nos concitoyens des conséquences néfastes générés par le fléau de la drogue.

Monsieur le Président,

Le Maroc, de par sa position géographique est confronté en permanence au fléau du trafic de drogue. Les réseaux des narcotrafiquants utilisent désormais des moyens exceptionnels, notamment des avions légers, des hélicoptères et des embarcations rapides et de plus en plus sophistiqués.

Pour y faire face, les autorités marocaines consentent des sacrifices considérables en mobilisant en permanence des moyens matériels et humains pour lutter contre les réseaux des trafiquants et assurer la surveillance et le contrôle des frontières et des littoraux du Royaume.

En d'autres termes la lutte contre la drogue, au-delà de la protection de la dignité humaine qui est notre priorité commune, commande à mon pays de relever des défis économiques, sociaux et sécuritaires considérables.

A titre d'exemple, Durant l'année 2014, les processus de lutte ont permis le démantèlement de centaines de réseaux criminels et la saisie de quantités considérables d'herbe et de résine de cannabis, de Cocaïne de héroïne et plus de 300 000 unités de substances psychotropes.

Mon pays conduit cette lutte dans un contexte régional difficile où la coopération interétatique - si nécessaire pour neutraliser les réseaux criminels- est insuffisante. Elle est notoirement inadaptée aux enjeux sécuritaires. Son renforcement dans les domaines de l'entraide judiciaire et celui de renseignement correspond à une nécessité. Mon pays ouvre pour en convaincre nos partenaires.

Pour autant, La lutte contre la production, le trafic et la consommation de drogue constitue pour mon pays une priorité nationale. A cet égard, le Royaume, a adopté depuis 2003 en concertation avec l'ONUDC, une

stratégie globale et multidimensionnelle fondée sur un processus durable de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Un plan d'action procédant de cette vision globale et ancrée dans les principes de la santé publique et des exigences de l'Etat de droit a été mis en place comprenant des actions visant autant l'offre que la demande de la drogue et des produits illicites, toutes catégories confondues.

Cette stratégie globale de lutte anti-drogue a nécessité une enveloppe financière estimée à 120 millions de dollars pour les communes rurales touchées par la culture du cannabis.

Les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de ce plan d'action concernent notamment l'approche sanitaire et sociale du problème des drogues, le renforcement du cadre normatif, la réduction des superficies cultivées en cannabis, l'éradication progressive des cultures illicites, la mise en œuvre des programmes de développement alternatif, ainsi que l'implication de la société civile dans l'action de sensibilisation et de prévention.

Les efforts déployés, les actions mises en œuvre et les importants moyens matériels et humains mobilisés dans le cadre de cette stratégie ont permis la réduction des surfaces cultivées du cannabis de l'ordre de 65%.

Monsieur le Président

Il existe aujourd'hui- un consensus clair au sujet des défis inhérents au fléau de la drogue et des risques de santé et de criminalité qui lui sont liés. Un monde sans drogue est un vœu pieux et une vue de l'esprit.

Partant de ce constat, la drogue constitue de nos jours malheureusement un fléau mondial qui touche à des degrés divers toutes nos sociétés. Aucun pays ne peut prétendre y échapper.

Ce qui confère toute sa pertinence à une action multilatérale concertée pour en réduire les effets et en limiter les conséquences les plus néfastes et les plus dangereuses aux plans humain, sanitaire et sécuritaire.

A cet égard, le segment spécial de la 58^{ème} session de la CND constitue une opportunité idoine pour préparer et finaliser dans les meilleures conditions la session extraordinaire UNGASS 2016 en vue d'une feuille de route opérationnelle dont la communauté internationale a tant besoin.

Ma délégation considère, en effet, que la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies « UNGASS 2016 » constitue

une occasion pour les États parties pour un débat ouvert et une occasion unique de partager les expériences, les leçons apprises, les succès réalisés aussi bien que les échecs enregistrés et apprendre ainsi les uns des autres.

Par cette démarche, les États parties admettent que la politique mondiale de la drogue mise en œuvre jusqu'à présent n'a pas donné les résultats escomptés et il y a lieu par conséquent de conjuguer les efforts en vue d'une nouvelle approche exhaustive et inclusive du fléau de la drogue. Le but recherché étant de formuler des propositions opérationnelles encadrées par l'exigence juridique qui commande des mesures de prévention et de soin pour les usagers de drogues dans le cadre d'une approche globale et équilibrée, respectueuse des droits de l'homme.

Monsieur le Président

Dans la lutte contre la drogue, quelles que soient les divergences d'approches et au-delà des spécificités nationales, la communauté internationale partage un même objectif à savoir : il s'agit avant tout de protéger les concitoyens autant que les États des conséquences néfastes sur la santé, la sécurité et l'économie générées par la drogue.

Dans ce contexte, le cadre juridique en vigueur de la coopération internationale en vigueur ainsi que la déclaration ministérielle conjointe, adoptée en 2014 peuvent servir de source d'inspiration et de référentiel pour éviter des questions clivantes et controversées et bâtir des consensus susceptibles de préparer dans les meilleures conditions possibles l'UNGASS2016.

L'expertise de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime peut être très utile à cet égard.

~~Avant de conclure, qu'il me soit permis de saisir cette opportunité pour réitérer l'attachement du Maroc à la coopération avec l'ONUDC et l'OICS et l'intérêt que mon pays accorde au renforcement du partenariat avec leurs services respectifs, à tous les niveaux et dans tous les domaines afférents à leur mission.~~

Je vous remercie de votre attention.